

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMpte D'AFFECTION SPÉCIALE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2019

# FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles du compte** ;
- les **crédits annuels (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission** ;
- un **projet annuel de performances (PAP) pour chaque programme**, qui se décline en :
  - présentation stratégique du PAP du programme ;
  - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE) des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes**.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Compte d'affectation spéciale

<b>FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits	10

Programme 793

<b>ÉLECTRIFICATION RURALE</b>	<b>13</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	21

Programme 794

<b>OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES</b>	<b>29</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	30
Objectifs et indicateurs de performance	31
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	33
Justification au premier euro	36



COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE

**FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE**

## PRÉSENTATION DU COMPTE

---

### TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011, art. 7.

### OBJET

Ce compte retrace :

- en recettes : les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en application du I *bis* de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;
- en dépenses :
  - a) les aides liées au financement d'une partie du coût des travaux de développement et d'adaptation des réseaux ruraux de distribution publique d'électricité, prévues aux septième et huitième alinéas du I du même article L. 2224-31 ;
  - b) les frais liés à la gestion de ces aides.



## ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

## ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme – Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
<b>Électrification rurale</b>		355 200 000	
Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire		355 200 000	
<b>Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées</b>		4 800 000	
Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire		4 800 000	
Total des autorisations d'engagement		<b>360 000 000</b>	
<b>Total</b>	<b>377 000 000</b>	<b>360 000 000</b>	<b>+17 000 000</b>

(+ : excédent ; - : charge)

## ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne de recette	LFI 2018	PLF 2019
01 – Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	360 000 000	377 000 000
02 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0
<b>Total</b>	<b>360 000 000</b>	<b>377 000 000</b>

En vertu de l'article 21 de la loi organique relative aux lois de finances, « en cours d'année, le total des dépenses engagées ou ordonnancées au titre d'un compte d'affectation spéciale ne peut excéder le total des recettes constatées, sauf pendant les trois mois suivant sa création ».

Afin de permettre le financement des restes à payer, dont le montant à fin 2018 ne sera pas entièrement couvert par le solde comptable suite à la reprise en 2012 des engagements comptabilisés au sein de l'ancien dispositif, il est proposé de maintenir le niveau de recettes du CAS Facé au niveau couvert annuellement par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, soit 377 M€ de 2018 à 2020.

Le montant des dépenses sur le CAS étant estimé à 360 M€ pour l'exercice 2019, cette mesure génère un solde positif de 17 M€ sur l'exercice.

## Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Programme / Action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
<b>793 – Électrification rurale</b>	<b>352 800 000</b>	<b>355 200 000</b>		<b>352 800 000</b>	<b>355 200 000</b>	
03 – Renforcement des réseaux	164 200 000	164 200 000		164 200 000	164 200 000	
04 – Extension des réseaux	40 800 000	41 600 000		40 800 000	41 600 000	
05 – Enfouissement et pose en façade	42 500 000	42 500 000		42 500 000	42 500 000	
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	48 700 000	48 700 000		48 700 000	48 700 000	
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	52 500 000	52 500 000		52 500 000	52 500 000	
08 – Fonctionnement	1 200 000	200 000		1 200 000	200 000	
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	500 000	500 000		500 000	500 000	
10 – Intempéries	2 400 000	5 000 000		2 400 000	5 000 000	
<b>794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées (libellé modifié)</b>	<b>7 200 000</b>	<b>4 800 000</b>		<b>7 200 000</b>	<b>4 800 000</b>	
02 – Sites isolés	1 900 000	1 000 000		1 900 000	1 000 000	
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	4 000 000	3 000 000		4 000 000	3 000 000	
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	1 300 000	800 000		1 300 000	800 000	
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)						
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)						

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019	FDC et ADP attendus en 2019
<b>793 – Électrification rurale</b>	<b>352 800 000</b>	<b>355 200 000</b>		<b>352 800 000</b>	<b>355 200 000</b>	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 200 000	200 000		1 200 000	200 000	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	351 600 000	355 000 000		351 600 000	355 000 000	
<b>794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées (<i>libellé modifié</i>)</b>	<b>7 200 000</b>	<b>4 800 000</b>		<b>7 200 000</b>	<b>4 800 000</b>	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	7 200 000	4 800 000		7 200 000	4 800 000	



PROGRAMME 793

---

### ÉLECTRIFICATION RURALE

MINISTRE CONCERNÉ : FRANÇOIS DE RUGY, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Objectifs et indicateurs de performance	15
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	21

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux travaux de développement des ouvrages ruraux des réseaux publics de distribution électrique (électrification rurale) prévus au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de renforcement, enfouissement et sécurisation des réseaux électriques.

Les crédits du programme 793 ouverts au titre de l'année 2019 sont en hausse de 2,4 M€ par rapport à la LFI 2018.

La majeure partie des crédits du programme sont destinés au renforcement des réseaux, ce qui consiste principalement à résorber les départs mal alimentés (DMA) du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité, en procédant à des travaux de renforcement de réseau en amont.

Par ailleurs, les crédits dédiés à la sécurisation des réseaux doivent permettre de résorber les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, les grands vents provoquant des chutes de branchages voire d'arbres sur les conducteurs ce qui peut entraîner une coupure d'alimentation. Les fils nus sont encore plus fragiles lorsqu'ils sont de faible diamètre (fils nus « de faible section »). Il est donc nécessaire soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

En terme de périmètre, plus de 95 départements français sont éligibles pour partie au financement du CAS Facé. Une attention particulière sera apportée en 2019 aux territoires ultramarins. Il s'agira en particulier de finaliser la reconstruction des réseaux électriques des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, initiée en 2018 suite aux dégâts causés par l'ouragan Irma de septembre 2017. Par ailleurs, les opérations de renforcement prévues depuis 2016 dans le cadre du programme exceptionnel d'investissements pour la Corse (PEI Corse) seront poursuivies conformément à l'échéancier.

Les enveloppes prévisionnelles de cofinancement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité au titre d'un sous-programme de travaux sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé, notamment, de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis), et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire).

Le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 fixe les règles de gestion des aides à l'électrification rurale qui ont été précisées par l'arrêté du 27 mars 2013. Le cofinancement est plafonné à hauteur de 80 % du coût total HT des travaux.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Renforcement des réseaux basse tension</b>
INDICATEUR 1.1	Coût moyen du km de fil
INDICATEUR 1.2	Nombre de départs mal alimentés
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus</b>
INDICATEUR 2.1	Nombre de km de fil nu
INDICATEUR 2.2	Coût moyen du km de fil nu pris en charge par les aides du CAS FACE

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF N° 1

#### Renforcement des réseaux basse tension

Le soutien aux autorités organisatrices assurant la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux publics de distribution d'électricité consiste à cofinancer des travaux susceptibles d'améliorer la qualité de la distribution d'électricité en zone rurale, en vue d'accroître et d'étendre l'amélioration de l'alimentation électrique, en promouvant notamment l'enfouissement des fils nus de faible section ou le remplacement par du fil aérien torsadé.

L'objectif est mesuré par deux indicateurs, l'un ciblé sur l'évolution du coût de ces opérations, l'autre ciblé sur l'évolution des départs mal alimentés (DMA).

#### INDICATEUR 1.1

##### Coût moyen du km de fil

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Coût moyen du km de câble souterrain posé	€	93 503	87 133	94000	94 816	95 000	94000
Coût moyen du km de fil aérien torsadé posé	€	38 904	43 512	36000	39 400	39 000	36000

#### Précisions méthodologiques

La méthodologie de calcul proposée jusqu'en 2016 et fondée sur les dotations rapportées aux stocks issus des inventaires a montré des limites, rendues évidentes par le fait que le coût moyen du km de câble souterrain apparaissait inférieur au coût moyen de fil aérien torsadé. Un nouveau mode de calcul a donc été établi.

Les deux sous-indicateurs sont calculés à partir des données issues des états d'achèvement des travaux renseignés par les AODE lors de la clôture des dossiers de renforcement et de sécurisation durant l'année en cours.

Ils correspondent à la moyenne des coûts effectivement constatés sur les opérations soldées durant l'année considérée. Des fluctuations restent possibles au regard de la nature des travaux et évolutions des coûts des travaux.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Si un dossier prévisionnel des travaux permettant d'estimer le nombre de kilomètres de fil traité via les aides du CAS est établi par les AODE dès leur demande de cofinancement, le coût, variable d'un dossier à un autre, et la durée quadriennale de ces programmes rendent difficiles l'établissement d'une prévision annuelle.

Les prévisions 2018 et 2019 sont donc construites sur la base des coûts réels observés et transmis en fin de travaux par les AODE depuis le début de l'année 2018.

Afin de contribuer à la réduction du coût moyen des travaux de renforcement et d'extension, le ministère s'attachera en 2019 à promouvoir les bonnes pratiques observées au sein de certaines AODE.

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR 1.2****Nombre de départs mal alimentés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Nombre de départs mal alimentés	nombre	SO	12 400	10000	12400	10000	7000

**Précisions méthodologiques**

L'inventaire de l'état des réseaux de distribution en zone rurale étant dressé tous les 2 ans, les valeurs 2015 et 2016 sont basées sur une estimation de l'inventaire 2015, les valeurs 2017 et 2018 sur une estimation de l'inventaire 2017, ces valeurs sont donc constantes sur deux années constitutives. Dans les faits les évolutions sont toutefois annuelles.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

L'effort poursuivi par les AODE est croissant au regard de la volonté de résorber les DMA, véritable enjeu local dans la mesure où ces DMA se traduisent par des plaintes de clients connaissant des chutes de tension ou d'intensité.

L'évolution des DMA n'est pas forcément linéaire et dépend fortement des appels de puissance qui peuvent être générés par des nouveaux raccordements à un réseau existant, ou nouveaux besoins des abonnés déjà raccordés .

Le prochain inventaire de l'état des réseaux de distribution en zone rurale, prévu dans le cours de l'année 2019, permettra d'apprécier le nombre de DMA résorbés avec les aides du CAS Facé.

**OBJECTIF N° 2****Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus**

Au sein des priorités de financement ciblées par le CAS FACÉ, figure la sécurisation des fils nus et des fils nus de faible section. En effet, les réseaux de basse tension en fils nus sont particulièrement vulnérables en cas de fortes intempéries et notamment ceux de faible section. Leur sécurisation passe par leur remplacement par du fil isolé torsadé ou par leur enfouissement. Cet objectif vise donc en priorité à réduire le stock de fil nu de faible section. Un indicateur mesure par ailleurs la maîtrise du coût de cette sécurisation.

**INDICATEUR 2.1****Nombre de km de fil nu**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Nombre de km de fil nu	nombre	ND	22 800	25 000	22 800	18 000	22 000
Nombre de km de fil nu de faible section	Nombre	ND	17 500	18 000	17 500	16 000	15 000

**Précisions méthodologiques**

Le résultat de cet indicateur est issu de l'inventaire de l'état des réseaux de distribution en zone rurale dressé tous les 2 ans, ces valeurs sont donc constantes sur deux années constitutives. Pour les années 2017 à 2018, la valeur du stock 2017 a été prise en compte.

Cet indicateur vise à mesurer le niveau de sécurisation apporté dans la distribution d'électricité en zone rurale par la mesure du nombre de kilomètres de fil nu restant à couvrir sur l'ensemble des ouvrages ruraux du réseau, ce stock ayant pour vocation de diminuer dans le temps.



## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision 2019 est établie sur la base de l'observation de la baisse tendancielle du nombre de fil nus depuis 2009. Ainsi, leur nombre est passé de 36 000 en 2009 à 17 500 km en 2017 pour les fils nus de faible section, et de 37 000 à 22 800 km pour les fils nus hors faible section. Le rythme de remplacement des fils nus peut donc être estimé à 2000 environ par an pour chaque catégorie.

### INDICATEUR 2.2

#### Coût moyen du km de fil nu pris en charge par les aides du CAS FACE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Coût moyen du km de fil nu pris en charge par les aides du CAS FACE	€	74 896	48 500	70 000	70 000	70 000	70 000
Coût moyen du km de fil nu de faible section pris en charge par les aides du CAS FACE	€	71 422	53 600	70 000	70 000	70 000	70 000

#### Précisions méthodologiques

L'indicateur est calculé à partir des données issues des états d'achèvement des travaux renseignés par les AODE lors de la clôture des dossiers de sécurisation durant l'année en cours.

Il correspond à la moyenne des coûts effectivement constatés sur les opérations soldées durant l'année considérée.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les stocks de fil nu sont en diminution régulière à mesure des efforts consacrés par les AODE à la résorption de ces fils nus. On peut prévoir un rythme de résorption continu mais assez lent de ces fils nus sur l'ensemble de la période.

Le coût moyen de la prise en charge des fils nus varie selon que son remplacement est effectué par une mise en souterrain (plus coûteuse) ou par la pose de câble aérien torsadé. La cible à 70 000 € reflète un prix se situant à mi-chemin entre le coût moyen du câble souterrain et le coût moyen du câble torsadé aérien.

## Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	<b>164 200 000</b>	
04 – Extension des réseaux		41 600 000	<b>41 600 000</b>	
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000	<b>42 500 000</b>	
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	<b>48 700 000</b>	
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000	<b>52 500 000</b>	
08 – Fonctionnement	200 000		<b>200 000</b>	
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	<b>500 000</b>	
10 – Intempéries		5 000 000	<b>5 000 000</b>	
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP attendus
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	<b>164 200 000</b>	
04 – Extension des réseaux		41 600 000	<b>41 600 000</b>	
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000	<b>42 500 000</b>	
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	<b>48 700 000</b>	
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000	<b>52 500 000</b>	
08 – Fonctionnement	200 000		<b>200 000</b>	
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	<b>500 000</b>	
10 – Intempéries		5 000 000	<b>5 000 000</b>	
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>355 000 000</b>	<b>355 200 000</b>	

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	<b>164 200 000</b>	
04 – Extension des réseaux		40 800 000	<b>40 800 000</b>	
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000	<b>42 500 000</b>	
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	<b>48 700 000</b>	
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000	<b>52 500 000</b>	
08 – Fonctionnement	1 200 000		<b>1 200 000</b>	
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	<b>500 000</b>	
10 – Intempéries		2 400 000	<b>2 400 000</b>	
<b>Total</b>	<b>1 200 000</b>	<b>351 600 000</b>	<b>352 800 000</b>	

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FDC et ADP prévus
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	<b>164 200 000</b>	
04 – Extension des réseaux		40 800 000	<b>40 800 000</b>	
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000	<b>42 500 000</b>	
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	<b>48 700 000</b>	
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000	<b>52 500 000</b>	
08 – Fonctionnement	1 200 000		<b>1 200 000</b>	
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	<b>500 000</b>	
10 – Intempéries		2 400 000	<b>2 400 000</b>	
<b>Total</b>	<b>1 200 000</b>	<b>351 600 000</b>	<b>352 800 000</b>	

## Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	1 200 000	200 000	1 200 000	200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 200 000	200 000	1 200 000	200 000
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	351 600 000	355 000 000	351 600 000	355 000 000
Transferts aux autres collectivités	351 600 000	355 000 000	351 600 000	355 000 000
<b>Total</b>	<b>352 800 000</b>	<b>355 200 000</b>	<b>352 800 000</b>	<b>355 200 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000	<b>164 200 000</b>		164 200 000	<b>164 200 000</b>
04 – Extension des réseaux		41 600 000	<b>41 600 000</b>		41 600 000	<b>41 600 000</b>
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000	<b>42 500 000</b>		42 500 000	<b>42 500 000</b>
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000	<b>48 700 000</b>		48 700 000	<b>48 700 000</b>
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000	<b>52 500 000</b>		52 500 000	<b>52 500 000</b>
08 – Fonctionnement		200 000	<b>200 000</b>		200 000	<b>200 000</b>
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	<b>500 000</b>		500 000	<b>500 000</b>
10 – Intempéries		5 000 000	<b>5 000 000</b>		5 000 000	<b>5 000 000</b>
Total		<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>		<b>355 200 000</b>	<b>355 200 000</b>

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
619 241 047		409 703 000	647 291 709	599 406 570

### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
599 406 570	328 204 800	192 908 599	78 293 171	
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
355 200 000	26 995 200	158 064 000	83 116 800	87 024 000
<b>Totaux</b>	<b>355 200 000</b>	<b>350 972 599</b>	<b>161 409 971</b>	<b>87 024 000</b>

### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
7,6 %	44,5 %	23,4 %	24,5 %

Les restes à payer au 31 décembre 2018 sont estimés à 599 M€ et prennent en compte :

- des retraits d'engagement prévisionnels issus de l'analyse des programmations des années antérieures à 2014. En effet, toute subvention octroyée une année donnée doit être soldée par son bénéficiaire au plus tard avant la fin de la troisième année suivant l'année de programmation, délai pouvant être prorogé d'un an en cas de difficultés ;
- une prévision d'exécution 2018 de seulement 342 M€, qui s'explique par le report sur les exercices suivants de la majeure partie des CP ouverts au titre des engagements 2018 en raison de la nature pluriannuelle des travaux financés.

La répartition des CP afférents aux AE 2019 se base sur les rythmes de consommation des CP observés depuis la création du CAS : 7,6 % en année N de dotation, 44,5 % en année N+1, 23,4 % en N+2, 15,6 % en N+3 et enfin 8,1 % en N+4.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION N° 03****46,2 %****Renforcement des réseaux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		164 200 000	<b>164 200 000</b>	
Crédits de paiement		164 200 000	<b>164 200 000</b>	

Les aides relevant de cette action visent à l'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité en zone rurale en contribuant à la résorption des départs mal alimentés.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>164 200 000</b>	<b>164 200 000</b>
Transferts aux autres collectivités	164 200 000	164 200 000
<b>Total</b>	<b>164 200 000</b>	<b>164 200 000</b>

La dotation 2019 est stable par rapport à la LFI 2018.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

**ACTION N° 04****11,7 %****Extension des réseaux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		41 600 000	<b>41 600 000</b>	
Crédits de paiement		41 600 000	<b>41 600 000</b>	

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>41 600 000</b>	<b>41 600 000</b>
Transferts aux autres collectivités	41 600 000	41 600 000
<b>Total</b>	<b>41 600 000</b>	<b>41 600 000</b>

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La dotation 2019 est en hausse de 800 k€ par rapport à la LFI 2018 pour faire face aux demandes d'extension de réseaux non satisfaites à ce jour.

Les travaux relatifs à l'extension des réseaux relèvent de l'application des dispositions de l'article L.342-11 du Code de l'énergie.

**ACTION N° 05****12,0 %****Enfouissement et pose en façade**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		42 500 000	<b>42 500 000</b>	
Crédits de paiement		42 500 000	<b>42 500 000</b>	

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons de conformité aux exigences de protection du patrimoine (enfouissement ou pose en façade), en complément d'autres travaux de renforcement ou d'extension. Ces travaux sont souvent réalisés par les collectivités en coordination avec l'enfouissement des autres réseaux.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>42 500 000</b>	<b>42 500 000</b>
Transferts aux autres collectivités	42 500 000	42 500 000
<b>Total</b>	<b>42 500 000</b>	<b>42 500 000</b>

La dotation 2019 est stable par rapport à la LFI 2018.

**ACTION N° 06****13,7 %****Sécurisation des fils nus (hors faible section)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		48 700 000	<b>48 700 000</b>	
Crédits de paiement		48 700 000	<b>48 700 000</b>	

Les aides relevant de cette action visent à la sécurisation des départs de réseau basse tension en fils nus, hors fils nus de faible section. Ces fils nus particulièrement vulnérables aux intempéries (vent, neige) et occasionnent d'importants incidents (coupures) en cas d'événement atmosphérique exceptionnel. Leur résorption participe donc à l'amélioration globale de la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>48 700 000</b>	<b>48 700 000</b>
Transferts aux autres collectivités	48 700 000	48 700 000
<b>Total</b>	<b>48 700 000</b>	<b>48 700 000</b>



La dotation 2019 est stable par rapport à la LFI 2018.

Sont éligibles aux aides relevant de cette action, les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion traitée comporte plus de 50 % de fils nus – hors fils nus faible section. Sont également éligibles à ces mêmes aides, les travaux permettant de résorber définitivement, et au titre d'une même et seule année, tous les départs mal alimentés restants du réseau basse tension en fils nus de faible section.

### ACTION N° 07

14,8 %

#### Sécurisation des fils nus de faible section

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		52 500 000	<b>52 500 000</b>	
Crédits de paiement		52 500 000	<b>52 500 000</b>	

Les aides financées par cette action visent à la sécurisation des départs de réseau basse tension en fils nus de faible section. Ces fils nus particulièrement vulnérables aux intempéries (vent, neige) et occasionnent d'importants incidents (coupures) en cas d'événement atmosphérique exceptionnel. Leur résorption participe donc à l'amélioration globale de la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>52 500 000</b>	<b>52 500 000</b>
Transferts aux autres collectivités	52 500 000	52 500 000
<b>Total</b>	<b>52 500 000</b>	<b>52 500 000</b>

La dotation 2019 est stable par rapport à la LFI 2018.

Sont éligibles aux aides relevant de cette action, les travaux portant sur des départs dont le linéaire de la portion sur laquelle ils s'effectuent comporte plus de 50 % de fils nus faible section.

### ACTION N° 08

0,1 %

#### Fonctionnement

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		200 000	<b>200 000</b>	
Crédits de paiement		200 000	<b>200 000</b>	

Les frais de fonctionnement du CAS sont constitués des frais logistiques et de fonctionnement de la mission du financement de l'électrification rurale (prévue à l'article 4.1.3. de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire), d'une part, au titre du secrétariat du Conseil à l'électrification rurale, et, d'autre part, au titre de la gestion quotidienne des opérations du CAS. Elles recouvrent la préparation et suivi de la répartition des aides, le contrôle de l'éligibilité de la dépense, le suivi des relations et des objectifs avec les autorités organisatrices de la distribution concernées, le suivi des dépenses et des pièces justificatives, ainsi que de toutes les opérations de contrôle sur pièces et sur place.

**Électrification rurale**

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	200 000
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>

La dotation 2019 est en baisse d'1 M€ par rapport à la LFI 2018 en raison de l'arrêt des mises à disposition de personnel d'EDF au bénéfice de la mission Facé.

Cette action regroupe les frais et charges de fonctionnement de la mission du financement de l'électrification rurale, notamment les frais de développement d'un interface logiciel entre la gestion du CAS-FACE et les AODE, les frais liés aux déplacements pour les contrôles sur sites et tous les frais de fonctionnement.

**ACTION N° 09****0,1 %****Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		500 000	<b>500 000</b>	
Crédits de paiement		500 000	<b>500 000</b>	

Cette action, financée jusqu'en 2013 par le programme 794, a pour objet d'aider à l'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité et situés sur le territoire de communes traversées par des lignes à très haute tension nouvellement créées, en contrepartie des contraintes qui s'imposent à ces dernières.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
Transferts aux autres collectivités	500 000	500 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>

La dotation 2019 est stable par rapport à la LFI 2018.

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée qui précise le projet de ligne et les travaux envisagés. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel. De plus, les aides ne sont versées que si la demande d'aide est accompagnée d'une attestation établie par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et certifiant qu'après autorisation d'exécution, délivrance du permis de construire, accords amiables des propriétaires et/ou mise en servitude légale par décision préfectorale, les travaux de construction des lignes THT ont effectivement commencé. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9<sup>e</sup> alinéa du I de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales est également sollicité.

**ACTION N° 10****1,4 %****Intempéries**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		5 000 000	<b>5 000 000</b>	
Crédits de paiement		5 000 000	<b>5 000 000</b>	

Cette action, financée jusqu'en 2013 par le programme 794, a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
Transferts aux autres collectivités	5 000 000	5 000 000
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>

La dotation 2019 est en hausse de 2,6 M€ par rapport à la LFI 2018 dans le but de financer une partie des travaux de reconstruction des réseaux électriques des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, initiée en 2018 suite aux dégâts causés par l'ouragan Irma, et dont le budget a été réévalué en début d'année.

L'aide porte sur le coût relatif au renforcement ou à l'enfouissement des portions de réseaux, la remise en état immédiate du réseau étant à la charge du gestionnaire du réseau de distribution.

Les demandes d'aides doivent faire l'objet d'un dossier établi par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, cosigné par le gestionnaire de réseau de distribution concerné, et être présentées dans un délai maximum de six mois suivant la survenance des intempéries. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9° alinéa du I de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales est également sollicité.



Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

## PROGRAMME 794

---

### **OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES**

MINISTRE CONCERNÉ : FRANÇOIS DE RUGY, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	30
Objectifs et indicateurs de performance	31
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	33
Justification au premier euro	36

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Laurent MICHEL

*Directeur général de l'énergie et du climat*

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le présent programme est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACÉ) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Il convient aussi en l'espèce de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager diverses autres actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés hors DROM, actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire).

Les crédits du programme 794 ouverts au titre de l'année 2019 ont été réduits de 2,4 M€ par rapport à la LFI 2018 afin de s'adapter au niveau d'exécution observé sur les derniers exercices et de redéployer les moyens sur le programme 793.

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie après analyse d'un comité restreint, conformément aux dispositions du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale et à son arrêté d'application du 27 mars 2013. En 2019, une partie des aides du programme sera notamment destinée à l'électrification du cirque de Mafate à la Réunion.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Contribuer à l'électrification des sites isolés dans les zones non desservies par les réseaux d'électricité</b>
INDICATEUR 1.1	Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en métropole
INDICATEUR 1.2	Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en outre-mer

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF N° 1

Contribuer à l'électrification des sites isolés dans les zones non desservies par les réseaux d'électricité

Les aides de ce programme contribuent à assurer l'alimentation électrique des populations, y compris lorsqu'une solution filaire n'est pas envisageable, notamment dans les DROM, en encourageant par ailleurs des solutions permettant le développement des énergies renouvelables. Cet objectif est mesuré par un indicateur retraçant l'historique de la desserte en électricité des sites isolés en métropole et en outre-mer.

## INDICATEUR 1.1

Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en métropole

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Nombre de sites isolés en métropole ayant bénéficié d'une desserte en électricité par le biais d'un financement du CAS Facé	nombre	5	14	20	20	20	20
Coût moyen d'un financement de site isolé en métropole	€	50 447	58 527	30 000	40 000	40 000	30 000

## Précisions méthodologiques

1) Pour le calcul du nombre de sites isolés en métropole ayant bénéficié d'une desserte en électricité par le biais d'un financement du CAS FACÉ :

Les demandes sont aléatoires d'année en année car, au fur et à mesure de leur arrivée, celles-ci sont instruites par le comité restreint du FACÉ.

2) Pour le calcul du coût moyen du financement d'un site isolé en métropole :

Il est difficile d'expliquer les évolutions du coût des installations d'une année sur l'autre et d'en tirer des conclusions, compte tenu du nombre relativement peu élevé de sites subventionnés ainsi que des spécificités propres à chaque site (installation initiale, augmentation de puissance, puissance de l'installation, accessibilité, nature de la source (solaire, hydraulique)) qui peuvent avoir un impact important sur le coût.

Le mode de calcul repose sur un suivi fin et par projet des aides accordées : coût total de l'ensemble des financements accordés par le CAS FACÉ (cofinancement maximum à hauteur de 80 % HT du coût des travaux) rapporté au nombre total de sites isolés.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de sites ayant bénéficié d'un financement du CAS Facé en métropole s'élève à 10 depuis le début de l'année 2018.

Les prévisions 2018 et 2019 ont été construites sur la base des montants validés lors des trois comités restreints depuis le début de l'année 2018. Elle fait apparaître une hausse du coût moyen de 33 %, liés d'une part au coût d'acheminement du matériel en zone de haute montagne pour certains sites et d'une part à des augmentations de puissance des installations individuelles.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**INDICATEUR 1.2**

**Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en outre-mer**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2016 Réalisation	2017 Réalisation	2018 Prévision PAP 2018	2018 Prévision actualisée	2019 Prévision	2020 Cible
Nombre de sites isolés en outre-mer ayant bénéficié d'une desserte en électricité par le biais d'un financement du CAS Facé	nombre	4	2	4	40	40	4
Coût moyen d'un financement de site isolé en outre-mer	€	31 284	123 000	35 000	84 200	84 200	35 000

**Précisions méthodologiques**

Tout comme les demandes de dossiers concernant les sites isolés en métropole, les demandes concernant les sites isolés en outre-mer sont instruites par le comité restreint du FACÉ, au fur et à mesure de leur arrivée dans l'année.

Source des données : DGEC

Le mode de calcul repose sur un suivi fin et par projet des aides accordées.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Une précision d'importance doit être apportée concernant les projets financés en outre-mer, qui sont de deux ordres :

- en métropole, seuls sont aidés les projets d'alimentation par des énergies renouvelables d'habitations isolées individuelles qui ne peuvent être raccordées au réseau électrique à un coût économiquement raisonnable ;
- en outre-mer, des projets de ce type sont également aidés, mais le CAS Facé apporte aussi son aide pour des installations de production individuelle, en micro-réseau (cirque de Mafate à la Réunion) ou de plus grande ampleur destinées à alimenter des communes éloignées du réseau, comprenant parfois plusieurs centaines, voire milliers d'habitants avec présence de réseau (cas des renforcements de centrales électriques des bourgs de Maripasoula et de Regina en Guyane, aidés en 2015 et de Grand Santi en 2016). Ces opérations présentent des coûts largement supérieurs aux sites isolés. Pour assurer une comparabilité inter-annuelle et entre l'outre-mer et la métropole, ces opérations ne sont pas recensées dans le cadre du calcul de l'indicateur.

La prévision du nombre de sites pouvant bénéficier d'une subvention en outre-mer est passée de 4 à 40 en raison de l'électrification du site de Mafate (Réunion) et des perspectives d'installation de kits d'électrification sur la commune de Camopi en Guyane.

Le coût moyen a été revu à la hausse en 2018 et 2019 au regard des frais d'hélicoptère du matériel dans des zones non accessibles.



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

#### 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus
02 – Sites isolés	1 000 000	
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000	
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
<b>Total</b>	<b>4 800 000</b>	

#### 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus
02 – Sites isolés	1 000 000	
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000	
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000	
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
<b>Total</b>	<b>4 800 000</b>	

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus
02 – Sites isolés	1 900 000	
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	4 000 000	
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	1 300 000	
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
<b>Total</b>	<b>7 200 000</b>	

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus
02 – Sites isolés	1 900 000	
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	4 000 000	
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	1 300 000	
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)		
<b>Total</b>	<b>7 200 000</b>	

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 794

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2018	Demandées pour 2019	Ouverts en LFI pour 2018	Demandés pour 2019
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	7 200 000	4 800 000	7 200 000	4 800 000
Transferts aux autres collectivités	7 200 000	4 800 000	7 200 000	4 800 000
<b>Total</b>	<b>7 200 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>7 200 000</b>	<b>4 800 000</b>

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**

**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
02 – Sites isolés		1 000 000	<b>1 000 000</b>		1 000 000	<b>1 000 000</b>
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000	<b>3 000 000</b>		3 000 000	<b>3 000 000</b>
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		800 000	<b>800 000</b>		800 000	<b>800 000</b>
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)						
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)						
Total		<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>		<b>4 800 000</b>	<b>4 800 000</b>

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

**ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2018**

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 (RAP 2017)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2017 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2017	AE LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2018 + reports 2017 vers 2018 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018
5 958 376		15 728 652	15 994 063	4 430 791

**ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR**

AE	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP au-delà de 2021
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2018	CP demandés sur AE antérieures à 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE antérieures à 2019
4 430 791	1 920 000	770 040	763 843	976 908
AE nouvelles pour 2019 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2019 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2020 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2019	Estimation des CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019
4 800 000	2 880 000	720 000	720 000	480 000
<b>Totaux</b>	<b>4 800 000</b>	<b>1 490 040</b>	<b>1 483 843</b>	<b>1 456 908</b>

**CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2019**

CP 2019 demandés sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2020 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019	CP au-delà de 2021 sur AE nouvelles en 2019 / AE 2019
60 %	15 %	15 %	10 %

Les restes à payer au 31 décembre 2018 sont estimés à 4,4 M€ et prennent en compte :

- des retraits d'engagement prévisionnels de 1,8 M€ en 2018, sur la base de l'analyse des programmations des années antérieures à 2014. En effet tout sous-programme d'une année donnée doit être soldé par son bénéficiaire au plus tard avant la fin de la troisième année suivant l'année de programmation, délai pouvant être prorogé d'un an en cas de difficultés ;
- une prévision d'exécution 2018 de seulement 1,6 M€, qui s'explique par le report sur les exercices suivants de la majeure partie des CP ouverts au titre des engagements 2018 en raison de la nature pluriannuelle des projets financés.

La répartition des CP afférents aux AE 2019 prend pour hypothèse le paiement d'une partie des travaux d'électrification du cirque de Mafate dès 2019. Au-delà de cette opération spécifique, la consommation de CP se concentre traditionnellement sur les années N+2 et N+3.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION N° 02**

**20,8 %**

**Sites isolés**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		1 000 000	<b>1 000 000</b>	
Crédits de paiement		1 000 000	<b>1 000 000</b>	

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Transferts aux autres collectivités	1 000 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

La dotation 2019 est en baisse de 0,9 M€ par rapport à la LFI 2018 afin de s'adapter au volume de dossiers présentés sur les derniers exercices. L'exécution 2017 s'est ainsi élevée à 572 k€ en AE et 171 k€ en CP, pour une ouverture en LFI de 2 M€.

L'aide est attribuée après comparaison entre le coût de la solution de raccordement à un réseau existant qui serait raisonnablement mise en œuvre compte tenu des contraintes environnementales et celui de la solution de production autonome, la solution retenue étant la plus économique.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

Le bénéficiaire de l'installation verse au gestionnaire du réseau de distribution qui assure son exploitation et sa maintenance un paiement forfaitaire déterminé en fonction de la quantité d'énergie délivrée par celle-ci. Ce versement est indépendant de la participation éventuelle au coût de l'investissement initial que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité est fondée à lui demander. Pour autant, le coût actualisé de l'entretien et du remplacement des matériels installés est pris en compte dans la comparaison avec le coût de la solution filaire. L'autorité organisatrice doit également justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 794

**ACTION N° 03****62,5 %****Installations de proximité en zone non interconnectée**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		3 000 000	<b>3 000 000</b>	
Crédits de paiement		3 000 000	<b>3 000 000</b>	

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses, ou dans le cas où cela serait inenvisageable compte tenu des contraintes environnementales.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
Transferts aux autres collectivités	3 000 000	3 000 000
<b>Total</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 000 000</b>

La dotation 2019 est en baisse d'1 M€ par rapport à la LFI 2018 afin de s'adapter au volume de dossiers présentés sur les derniers exercices.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n° 2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du Code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

**ACTION N° 04****16,7 %****Maîtrise de la demande d'énergie**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement		800 000	<b>800 000</b>	
Crédits de paiement		800 000	<b>800 000</b>	

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de maîtrise de la demande en énergie, susceptibles, dans de bonnes conditions économiques, d'éviter ou de différer durablement le renforcement du réseau public de distribution.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>
Transferts aux autres collectivités	800 000	800 000
<b>Total</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>

---

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées**

---

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La dotation 2019 est en baisse de 0,5 M€ par rapport à la LFI 2018 afin de s'adapter au volume de dossiers présentés sur les derniers exercices.

L'action ne peut être utilisée pour financer des études générales réalisées uniquement dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de MDE en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique peut s'apprécier opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées. L'intérêt économique de chaque action de MDE est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative de MDE envisagée. L'intérêt économique peut s'apprécier opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.